

SDMIS

SAPEURS-POMPIERS

Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

19 décembre 2025

Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 19 décembre 2025

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Monsieur Pierre CHAMBON
- Monsieur Mohamed CHIHI
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
- Monsieur Christophe GEOURJON
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Madame Sonia ZDOROVITZOFF

Membre de droit :

- Monsieur Antoine GUÉRIN, préfet délégué pour la défense et la sécurité

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Stéphane GOUZEC, directeur départemental et métropolitain
- Médecin colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Jérôme BELLERET, référent mixité et lutte contre les discriminations
- Lieutenant-colonel Sébastien PONTET, référent sûreté et sécurité
- Commandant Anthony FOSSAT
- Adjudant-chef Franck CHENAL
- Madame Marie JOUTZ

Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours

Conseil d'administration

Vendredi 19 décembre 2025

Ordre du jour

	Page
R/25-12/01	Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021 12
R/25-12/02	Compte rendu des marchés à procédure adaptée notifiés en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021..... 14
R/25-12/03	Avenant n° 4 aux conventions pluriannuelles 2022-2024 C2021-028 et C2021-029 relatives aux contributions financières de la métropole de Lyon et du département du Rhône au budget du SDMIS (Article L.1424-76 du CGCT).... 14
R/25-12/04	Fixation du montant des contributions des collectivités territoriales au budget principal du SDMIS pour l'exercice 2026..... 15
R/25-12/05	Budget principal et budget annexe énergies renouvelables – Dépenses d'investissement 2026 avant l'adoption du budget primitif : autorisation donnée à la présidente dans la limite du quart des crédits votés en 2025..... 16
R/25-12/06	Compte rendu des décisions prises en matière d'emprunt par la présidente16
R/25-12/07	Compte rendu des décisions des dons et cessions à titre onéreux de matériels réformés du SDMIS..... 17
R/25-12/08	Autorisation de mise en vente aux enchères d'un bien immobilier appartenant au SDMIS sis 6 rue Carnot à Bron (Section E n° 159)..... 18

R/25-12/09	Renouvellement partiel du conseil d'administration du SDMIS – Fixation du nombre et de la répartition des sièges – Répartition des suffrages pour les communes et EPCI du département du Rhône	18
R/25-12/10	Rapport social unique (RSU) et information relative aux avis émis sur le RSU lors du comité social territorial (CST) du 11 décembre 2025.....	20
R/25-12/11	Tarification des prestations de l'école départementale-métropolitaine des sapeurs-pompiers.....	22
R/25-12/12	Compte personnel d'activité : compte d'engagement citoyen (CEC) et fixation des plafonds de prise en charge dans le cadre du compte personnel de formation (CPF).....	22
R/25-12/13	Instauration d'une prime d'intéressement à la performance collective des services du SDMIS au titre de l'année 2025	23

Conseil d'administration

Vendredi 19 décembre 2025

*(La séance est ouverte à 16 heures 10 sous la présidence de
Mme KHELIFI.)*

Madame KHELIFI.- Nous avons le quorum, nous pouvons ouvrir cette séance avec les rapports inscrits à l'ordre du jour qui vous a été communiqué.

En introduction, je souhaiterais revenir sur un certain nombre d'événements qui sont intervenus depuis notre dernière réunion du 17 octobre dernier.

Comme je vous l'avais annoncé, une rencontre entre les quatre organisations syndicales du SDNIS et le comité des finances a eu lieu début novembre afin d'aborder la clause de revoyure, 12^e mesure du protocole d'accord signé en février dernier, qui avait mis fin au conflit social initié en octobre 2024. Nous avons toujours conditionné cette clause de revoyure à de nouveaux financements, de nouvelles mesures issues du Beauvau de la sécurité civile.

Les organisations syndicales, à la suite de cette réunion, ont déposé un préavis de grève pour la journée du 17 novembre, au cours de laquelle une manifestation les a emmenés devant le Conseil de la Métropole de Lyon, puis devant le Département du Rhône.

Dans le cadre de ce préavis de grève du 17 novembre, des réunions de dialogue social se sont tenues le 13 novembre dernier sous l'autorité du directeur du SDNIS, au cours desquelles a été formulée une proposition de sortie de crise par le versement d'une prime pour

l'ensemble des salariés, et ce malgré la situation financière critique de l'établissement.

Faute d'accord, la grève a finalement eu lieu et, dès le 25 novembre, puis le 26 novembre, nous avons reçu quatre nouveaux préavis de grève déposés par chacune des organisations syndicales pour la période du 4 au 9 décembre, pendant la Fête des Lumières.

En réponse aux revendications exprimées et suite aux négociations conduites entre le SDMIS et les organisations syndicales, une nouvelle rencontre, le 28 novembre dernier, a permis de faire émerger une proposition de versement d'une prime de 300 € bruts aux salariés éligibles, notre établissement ayant pu dégager le budget nécessaire dans le cadre de la préparation budgétaire.

Trois organisations syndicales ont accepté cette proposition et signé un protocole d'accord mettant fin à leur mouvement de grève. Cette prime, qui sera versée en mars 2026, a pu être financée grâce à une nouvelle mesure d'économie réalisée en interne. J'y reviendrai.

Il me semble important, chers collègues, de rappeler que les engagements du protocole de février dernier, approuvé par 59 % des agents du SDMIS, ont tous été tenus, le protocole a été mis en œuvre à la lettre, il a représenté plus de 2,5 M€, intégralement financés par les collectivités territoriales.

Je tiens à redire que, depuis le début du mandat, la métropole de Lyon et le département du Rhône ont ainsi contribué pour plus de 13 M€ au SDMIS, dont près de 8 M€ pour des mesures sociales locales, que ce soit pour des créations de postes, des revalorisations ou des primes exceptionnelles. Il n'y a aucune ambiguïté, le SDMIS a tenu ses engagements, il a investi pour ses sapeurs-pompiers, il a réduit l'activité opérationnelle de 8 % pour l'année 2025 grâce à un dialogue exemplaire avec le SAMU et l'ARS.

À ce jour, au regard d'une situation budgétaire critique, sa pérennité ne peut plus être assurée sans de nouveaux financements, sans un financement national, dont nous attendons encore les perspectives suite au Beauvau de la sécurité civile. La TSCA, la taxe de séjour additionnelle sont les principales pistes, ainsi qu'une grande loi de la sécurité civile qui devait passer à l'assemblée nationale en octobre dernier mais qui tarde un peu.

Le PLF 2026 reste encore malheureusement incertain. Un amendement au PLF a été adopté au sénat pour une augmentation qui passerait la TSCA de 6,5 % à 7,5 %, alors que les associations demandaient le doublement, l'assemblée des départements de France demandait un passage à 13 %.

Cette augmentation de la TSCA, qui pourrait être approuvée par le gouvernement dans le PLF, reste quand même assez faible et nous attendons beaucoup plus, notamment dans le cadre de la loi sur la sécurité civile.

S'agissant du budget du SDMIS, il a pu être équilibré grâce à une augmentation des contributions de la métropole de Lyon, du département du Rhône, des communes et des EPCI du département du Rhône que je remercie car nous connaissons toutes et tous la situation économique et budgétaire très difficile dans laquelle nos contributeurs s'inscrivent et l'effort que cela représente.

Il convient également de souligner les efforts notables du SDMIS pour réaliser des économies, diminuer ses charges de fonctionnement, diminuer les investissements, optimiser le patrimoine immobilier par des cessions ou des locations, ou bien encore revaloriser les conventions de partenariat.

J'aimerais dire un mot sur le bail emphytéotique administratif qui pèse sur les finances du SDMIS, et pour lequel un travail est également engagé pour en limiter les impacts.

Je rappelle que ce BEA est un héritage de plus de 15 ans qui nous impose un loyer annuel écrasant, réduisant nos marges de manœuvre, tant sur les investissements que sur le fonctionnement. Ce BEA représente une charge de 13 M€ par an, pour moitié sur l'investissement, pour moitié sur le fonctionnement. C'est un bail qui nous engage jusqu'à 2043, un choix politique qui n'est pas le nôtre mais que nous gérons avec responsabilité.

Une réunion de travail a eu lieu cette semaine à ma demande avec la direction de CDC Habitat qui gère ce bail emphytéotique administratif pour en renégocier certains éléments. Je laisserai la parole au contrôleur général pour en dire quelques mots, il a assisté à cette réunion avec le DGS du département et la DGS de la métropole.

Contrôleur général GOUZEC.- Nous avons effectivement tenu une réunion en début de semaine avec Clément VIVÈS, le DGS du conseil départemental et avec Anne JESTIN, DGS de la métropole de Lyon. Nous étions face à la directrice régionale de CDC Habitat. L'objectif était de trouver des lignes d'action permettant de réduire la charge.

Trois lignes d'action ont été proposées, grâce à des interlocuteurs plutôt portés vers l'échange :

La première ligne d'action qui ne semble présenter aucune difficulté, c'est que nous puissions valoriser les bâtiments disponibles que nous pourrions mettre en location. Un exemple, c'est le bâtiment rue Molière, sur quatre étages, qui pourrait être valorisé et permettrait de soulager les besoins en financement sur la section de fonctionnement.

Une deuxième ligne d'action proposée, c'est que nous analysions l'économie que pourrait engendrer le fait d'internaliser l'entretien des bâtiments du bail emphytéotique puisque, à l'heure actuelle, nous avons délégué l'entretien des bâtiments de dix sites principaux du SDMIS. Nous analyserons dans les deux prochains mois le

bien-fondé et l'économie que nous pourrions réaliser en internalisant cet entretien.

Le troisième axe demandé, c'est que la CDC fasse un effort sur le taux de rentabilité du bail emphytéotique. Il était prévu au départ du bail un taux de rentabilité aux alentours de 5,5 %. À l'heure actuelle, il est de 6,5 %.

C'est l'ensemble de ces pistes que nous travaillerons. Nous recevrons de nouveau CDC Habitat fin janvier, début février, pour voir quels axes pourront être mis en œuvre, sachant que plusieurs seront sans doute explorés positivement.

Madame KHELIFI.- Merci.

Bien évidemment, nous vous tiendrons informés de la suite des négociations et discussions avec CDC Habitat.

Je souhaite enfin profiter de cette réunion du conseil d'administration pour revenir sur les échanges de ces derniers jours et répondre à de faux procès de mauvaise gestion qui ont pu être faits ici et là.

Nous le savons tous, les difficultés du SDMIS sont structurelles, ce que mon prédécesseur, feu Jean-Louis SÉCHERESSE, avait souligné avant la fin de son mandat par divers courriers aux financeurs de l'époque.

Je vous l'affirme, des mesures d'économie ont bien été engagées et réalisées entre 2022 et 2025, et plus de 1 M€ économisés sur cette période grâce à des efforts d'optimisation sur différents postes de dépenses de fonctionnement. Des mesures fortes ont également été conduites pour limiter l'impact des hausses de dépenses énergétiques.

Une économie substantielle de 500 000 € a été dégagée depuis l'arrivée du contrôleur général Stéphane GOUZEC, permettant ainsi de financer la prime que j'évoquais en préambule, et permettant

surtout de sortir d'un nouveau conflit avant qu'il ne s'enlise. Il n'était pas du tout envisageable pour ma part de faire entrer notre établissement dans un nouveau conflit dur qui marque et qui abîme, comme ce fut le cas pour le conflit d'octobre 2024 à février 2025.

S'agissant des investissements, nous n'avons pas eu d'autre choix, compte tenu de notre situation financière budgétaire, que de les diminuer depuis 2022, les ramenant de 24 M€ à 19 M€.

Permettez-moi de rappeler que, malgré cela, depuis 2020, nous avons inauguré sur le territoire du département du Rhône trois nouvelles casernes, une caserne sur le territoire de la Métropole de Lyon, à Quincieux en 2023, et une restructuration de caserne à Villeurbanne que nous venons d'inaugurer.

Ce sont près de 11 M€ qui ont été dégagés pour réaliser des constructions neuves ou des restructurations de casernes, à hauteur de 6,7 M€ pour le département et 4,2 M€ pour la métropole de Lyon.

Je vous informe aussi que, malgré ces difficultés financières, le projet de construction de la caserne de Belleville-en-Beaujolais est désormais en cours de lancement grâce à une coopération fructueuse avec les services de la commune. Une convention de partenariat doit d'ailleurs être signée prochainement, c'est le fruit d'un travail de plusieurs mois qui se finalise entre la commune de Belleville et le SDMIS.

Pour être complète et rétablir certaines vérités, permettez-moi aussi de vous signaler sur la période 2019 à 2025 les travaux hors PPI réalisés par le SDMIS pour un montant global de plus de 6,6 M€ dont 2,8 M€ pour les casernes du département et 3,8 M€ pour les casernes de la métropole.

Au total, ce sont un peu plus de 17 M€ qui ont été engagés sur le mandat pour réaliser des constructions et des travaux dans les

casernes du SDMIS à hauteur de 9,5 M€ sur le département et 7,5 M€ sur la métropole.

Enfin, concernant la différence de traitement qui serait appliquée aux sapeurs-pompiers volontaires du SDMIS, il n'y a là encore aucune ambiguïté, je souhaite l'affirmer haut et fort, il n'y a aucune distinction entre les sapeurs-pompiers volontaires et les sapeurs-pompiers professionnels.

Les sapeurs-pompiers volontaires ont toute leur place dans cet établissement aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels dans la réussite opérationnelle de notre établissement et, plus largement, dans la place qu'occupe la sécurité civile sur nos deux territoires.

Ces deux forces, et je le redis avec vigueur à chaque cérémonie et chaque événement public, sont complémentaires et sont indispensables pour réaliser les 115 000 interventions sur le département du Rhône et la métropole de Lyon, les missions de service public qui nous sont dévolues.

Non seulement je le pense mais je le dis à chaque cérémonie, également sur le terrain quand je rencontre des sapeurs-pompiers, qu'ils soient professionnels ou volontaires, et les faits sont là.

Les sapeurs-pompiers volontaires du SDMIS ont vu leur nombre augmenter de façon importante entre 2015 et 2025, nous sommes passés de 4 400 à 5 200.

Afin de pérenniser l'engagement volontaire, de donner du sens et d'en faciliter l'exercice, j'ai souhaité qu'un plan d'action soit adopté au sein de ce conseil d'administration pour l'avenir du volontariat, avec 35 actions concrètes, qui sont en train d'être déclinées progressivement.

La plus emblématique, c'est la première soirée des employeurs de sapeurs-pompiers du SDMIS qui a eu lieu au mois de

septembre dernier, relayée par de nombreuses communes et entreprises par l'intermédiaire de campagnes de promotion des conventions de disponibilité.

Cette soirée était une action emblématique que j'ai souhaitée.

Notre action visant à faciliter l'accès au logement est également emblématique grâce à des conventions signées avec les bailleurs. C'est un enjeu majeur, et notre politique doit s'intensifier en matière de facilitation de l'accès au logement pour nos sapeurs-pompiers volontaires.

M. le directeur doit rencontrer la directrice de la foncière solidaire dans quelques jours. Nous allons organiser une réunion avec les bailleurs sociaux que j'ai souhaitée très rapide en début d'année prochaine, réunion qui nous permettra d'aborder aussi bien les enjeux de logement que celui des badges Vigik évoqué par les organisations syndicales.

Que dire encore concernant notre politique active en faveur des jeunes sapeurs-pompiers si ce n'est que 1 200 jeunes sapeurs-pompiers, c'est le vivier le plus important en France, et surtout le vivier de nos engagements de volontaires.

Ce sont là des exemples concrets qui traduisent la réalité d'une véritable politique, d'un réel engagement, d'un profond attachement à l'engagement volontaire. Les efforts doivent se poursuivre et nous devons toutes et tous, en responsabilité, veiller, accompagner et encourager la complémentarité plutôt que de chercher à opposer ou à cliver.

Il me tient aussi à cœur de rappeler que, depuis l'été 2022, je ne cesse d'alerter au niveau national sur les enjeux de la pérennité de du modèle économique des SDIS. J'ai été la première à réclamer en 2022

un Beauvau de la sécurité civile. J'ai porté la voix du SDMIS, souvent avec les contributeurs et les financeurs à mes côtés, au plus haut niveau, chaque fois que l'occasion m'en était donnée.

Je n'ai pas ménagé mes efforts avec les parlementaires que j'ai interpellés, que j'ai invités à des réunions pour aborder la question des amendements aux différents PLF (2024, 2025). D'ailleurs, nous avons pu obtenir avec le député Alexandre PORTIER un amendement au PLF sur l'exonération de la taxe carburant. C'est le fruit de ce travail avec les parlementaires.

J'espère sincèrement maintenant que le Beauvau de la sécurité civile aboutira à des avancées que j'estime absolument nécessaires pour la survie de notre modèle.

Cette voix, je l'ai aussi portée au niveau local, j'ai toujours attaché une très grande importance depuis le début de mon mandat à être en contact avec celles et ceux qui composent le SDMIS, que ce soit lors de cérémonies ou de grands événements qui nous mobilisent ou à chaque occasion de valoriser, de soutenir cet engagement, qu'il soit volontaire ou professionnel, sur le département du Rhône ou la métropole de Lyon.

Avant de laisser la place aux échanges, je souhaite adresser mes remerciements aux organisations syndicales qui ont su prendre leurs responsabilités et parvenir à maintenir un dialogue social aussi constructif que possible, et que j'invite à poursuivre dans cette voie.

Je tiens également à remercier les services du SDMIS sous l'autorité de leur nouveau directeur qui a toute ma confiance, qui ne ménage pas ses efforts et son engagement pour expliquer avec transparence et pédagogie la réalité de la situation actuelle, pour tracer un cap, des perspectives pour notre établissement, malgré les difficultés, et pour chercher toutes les solutions possibles pour garantir la pérennité de l'établissement public.

J'adresse également mes remerciements aux représentants des financeurs qui se sont particulièrement engagés lors du comité des financeurs et lors des négociations avec les organisations syndicales : M. ARTIGNY, M. BRUN, M. PFEFFER. Je les remercie tout particulièrement.

(Arrivée de M. le préfet GUERIN à 16 heures 28)

Je tiens à vous remercier, monsieur le préfet, pour votre appui, votre soutien, votre accompagnement constant. J'ai pu apprécier, monsieur le préfet, votre grande qualité d'écoute et votre sens du dialogue, notamment quand la situation était particulièrement difficile voire bloquée. J'apprécie que vous ayez à coeur de faire avancer les dossiers. Je vous en remercie très sincèrement.

Enfin, je n'oublie pas les personnels du SDMIS, femmes et hommes, personnels administratifs et spécialisés, les SPV, les SPP, qui s'engagent sans compter de manière admirable, au quotidien comme dans les grands événements. Nous aborderons tout à l'heure le bilan de la Fête des Lumières.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? *(Non)*

S'il n'y a pas de question, nous allons procéder à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

R/25-12/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021

Madame KHELIFI.- Monsieur le contrôleur général, pouvez-vous nous résumer les neuf décisions prises lors du bureau du conseil d'administration qui s'est réuni le 28 novembre dernier ?

Contrôleur général GOUZEC.- Neuf décisions ont été prises :

- autoriser le lancement et la signature des marchés publics du SDMIS ;

- affirmer et poursuivre notre conventionnement avec les différents réseaux d'acheteurs, que ce soit l'UGAP ou le réseau des acheteurs hospitaliers RESAH ;

- approuver et autoriser la présidente à exécuter des transactions conclues avec des personnels et la société Relyens dans le cadre de contentieux que nous avons ;

- approuver et autoriser la présidente à signer des pièces sur deux situations particulières qui s'appellent le « diesel gate », c'est-à-dire le fait que des constructeurs aient caché la réalité de l'état de la pollution, ou le « cartel des camions ». L'ensemble des services départementaux se sont associés dans une action de groupe pour obtenir des dédommagements dans le cadre de ces deux actions ;

- signer une convention d'adhésion à un groupement de commandes avec Sigerly ;

- approuver et autoriser la présidente à signer la convention de partenariat à titre gracieux avec l'association Vigik qui gère une partie des pass qui permettent de pénétrer dans les immeubles, qu'ils soient publics ou privés. Nous travaillons activement pour permettre l'accès des sapeurs-pompiers à l'ensemble des sites sur lesquels il est nécessaire qu'ils puissent intervenir.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie, monsieur le contrôleur général.

Je sou mets cette délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-12/02 Compte rendu des marchés à procédure adaptée notifiés en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021

Madame MASSARDIER.- Il s'agit des marchés inférieurs aux seuils d'appels d'offres ouverts, soit une dizaine passés entre juillet 2024 et octobre 2025. Pour la plupart, ce sont des reconductions de marchés récurrents, vous en avez le descriptif, les montants maxi et mini, leur durée, le titulaire et la date à laquelle ils ont été notifiés aux différentes entreprises.

J'en profite pour remercier les membres de la commission des marchés à procédure adaptée et de la commission d'appel d'offres qui prennent le temps de participer à nos commissions pour l'attribution de ces marchés.

Madame KHELIFI.- Merci, madame MASSARDIER, pour cette présentation. Je me joins à vos remerciements.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-12/03 Avenant n° 4 aux conventions pluriannuelles 2022-2024 C2021-028 et C2021-029 relatives aux contributions financières de la métropole de Lyon et du département du Rhône au budget du SDMIS (Article L.1424-76 du CGCT)

Madame MASSARDIER.- Les contributions sont fixées au sein d'une convention pluriannuelle. La convention qui lie le SDMIS à ses contributeurs date de 2022, elle portait sur les années 2022, 2023, 2024. Nous avons déjà eu plusieurs avenants à ces conventions, trois successifs :

- un premier dès 2022 qui portait sur l'année 2023, qui permettait une hausse des contributions de 3,31 %, qui correspondait notamment à une partie de la hausse du point d'indice de 3,50 % ;

- un deuxième en 2023 qui concernait les contributions pour l'exercice 2024, nous étions sur une hausse très importante de plus de 5 %, qui couvrait notamment une nouvelle hausse du point d'indice mais également les effets de l'inflation ;

- un troisième qui date de l'année dernière, le 20 décembre 2024, nous avons acté une hausse des contributions limitée à 0,5 % pour 2025 et prolongé la convention d'une année.

Cette année, considérant le contexte qui reste fortement incertain sur le plan local et le plan national, la proposition qui vous est faite est de prolonger une nouvelle fois la convention d'une année, d'une part, de définir le montant des contributions pour l'année 2026 à +3,8 M€ pour l'ensemble des contributeurs, d'autre part, soit une augmentation de 2,3 %, réparties entre la métropole de Lyon (+3,40 M€), le département du Rhône (+563 541 €), les communes et EPCI contributeurs du département du Rhône (+196 459 €).

Madame KHELIFI.- Je vous remercie.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-12/04 Fixation du montant des contributions des collectivités territoriales au budget principal du SD MIS pour l'exercice 2026

Madame KHELIFI.- Il s'agit d'une délibération classique qui intervient à chaque fin d'année. Dans la continuité du rapport que nous

venons d'adopter, il convient maintenant de fixer et d'entériner le montant total des contributions et la répartition entre toutes les collectivités contributrices, étant entendu que la métropole contribue à hauteur de 80 %, le département, les communes et les trois EPCI du département du Rhône contributeurs à hauteur de 20 %.

La répartition figure dans la délibération. Le montant annuel dû par chaque commune et EPCI est calculé au prorata des populations municipales au 1^{er} janvier de l'année n-1. Le détail par commune et EPCI figure dans le rapport qui vous a été transmis.

Ce montant doit être notifié à ces collectivités avant le 31 décembre 2025.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le soumets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

**R/25-12/05 Budget principal et budget annexe énergies renouvelables
– Dépenses d'investissement 2026 avant l'adoption du
budget primitif : autorisation donnée à la présidente dans
la limite du quart des crédits votés en 2025**

Madame KHELIFI.- Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le soumets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

**R/25-12/06 Compte rendu des décisions prises en matière d'emprunt
par la présidente**

Madame KHELIFI.- C'est un rapport qui a pour objet de vous rendre compte des actes pris durant l'année en matière de gestion de la dette.

En préambule, je vous rappelle que la dette du SDMIS était composé l'an dernier, à la même date, de 16 prêts à taux fixe pour un capital restant dû d'un montant de 86 M€. À ces prêts vient s'ajouter le BEA que j'évoquais tout à l'heure de 97 M€.

Aussi, l'encours de dette, si l'on ajoute le BEA et l'emprunt, s'élevait au 31 décembre 2024 à un peu plus de 183 M€. Cet encours particulièrement élevé, combiné à une épargne brute en nette diminution ces dernières années, conduit à une capacité de désendettement supérieure à 15 ans. Cette durée reflète la situation de notre établissement et la fragilité de sa solvabilité à très court terme.

Afin de réduire notre encours de dette, nos investissements devraient, dans la mesure du possible, être couverts par de l'autofinancement afin de limiter au maximum tout nouveau recours à l'emprunt. Toutefois, notre établissement ne dégagant plus d'autofinancement autre que les dotations aux amortissements, le recours à l'emprunt s'est avéré une nouvelle fois nécessaire en fin d'année. Nous avons donc dû contracter un emprunt de 9 M€ auprès de la Banque postale, au taux fixe de 3,82 % sur 25 ans.

Le montant d'emprunt étant toutefois inférieur au capital remboursé durant l'année 2025, l'encours de dette, BEA inclus, diminue de 1 M€ et s'élève désormais à près de 182 M€.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-12/07 Compte rendu des décisions des dons et cessions à titre onéreux de matériels réformés du SDMIS

Madame KHELIFI.- La commission de réforme s'est tenue tout à l'heure ; les décisions prises figurent au rapport qui vous a été remis.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-12/08 Autorisation de mise en vente aux enchères d'un bien immobilier appartenant au SDMIS sis 6 rue Carnot à Bron (Section E n° 159)

Madame KHELIFI.- Dans le cadre d'une succession testamentaire, le SDMIS est devenu propriétaire de ce bien. N'ayant pas vocation à être conservé par le SDMIS, il sera mis aux enchères. C'est une modalité de vente qui nous permet de garantir l'égal accès à la procédure pour tout acquéreur potentiel, de valoriser le bien grâce à la concurrence entre enchérisseurs et d'assurer à notre établissement une démarche transparente.

Le bien a été estimé par le service des domaines à 490 000 €.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande d'approuver le principe d'une mise en vente notariale interactive du bien immobilier situé à Bron.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-12/09 Renouvellement partiel du conseil d'administration du SDMIS – Fixation du nombre et de la répartition des sièges

– Répartition des suffrages pour les communes et EPCI du département du Rhône

Madame KHELIFI.- Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y aura des élections municipales et métropolitaines en mars prochain. À l'issue de ces élections, les représentants des communes et EPCI du département du Rhône au sein de notre conseil d'administration, ainsi que les représentants de la métropole de Lyon seront renouvelés, les représentants du département conservant eux leur mandat jusqu'aux prochaines élections départementales prévues en 2028.

Dans ce cadre, il nous appartient aujourd'hui de fixer le nombre de sièges au conseil d'administration du SDMIS, celui-ci devant être compris entre 15 et 30 au maximum, ainsi que la répartition de ces sièges entre collectivités.

Sur le premier point, il me paraît opportun de conserver le format actuel du conseil d'administration qui nous a permis de travailler jusqu'à présent. Je vous propose de rester exactement dans les mêmes termes, c'est-à-dire de fixer à 22 le nombre de sièges du conseil d'administration du SDMIS.

Sur le second point, le tableau annexé au rapport qui vous a été transmis prévoit une répartition un peu différente des sièges entre les communes et les EPCI du département, à savoir que le nombre de sièges pour les communes du Rhône passe de 3 à 4 et le nombre de sièges pour les EPCI passe de 2 à 1.

C'est simplement dû à l'évolution de la population qui a été de +3,42% entre 2020 et 2025 dans les communes, alors qu'elle a diminué de 1,11 % dans les EPCI du Département compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie.

Pour terminer, je peux d'ores et déjà vous annoncer que les élections des membres du conseil d'administration, représentant les communes et l'EPCI, se dérouleront entre avril et mai 2026.

Pour ces élections, les tableaux joints au présent rapport indiquent, pour chacune des 148 communes du département du Rhône contributrices au budget et pour chacun des trois EPCI contributeurs au budget, le nombre de suffrages sur la base d'une voix pour la commune la moins peuplée.

Les modalités de scrutin feront l'objet d'une note à l'attention des maires et EPCI du Rhône nouvellement élus tout début avril 2026.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ces modalités de renouvellement du conseil d'administration ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-12/10 Rapport social unique (RSU) et information relative aux avis émis sur le RSU lors du comité social territorial (CST) du 11 décembre 2025

Madame KHELIFI.- C'est un rapport qui découle d'une disposition réglementaire, la synthèse se trouve en annexe du rapport qui vous a été communiqué, elle a déjà été présentée au CST du 11 décembre 2025 et a donné lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines.

Le RSU a recueilli un avis favorable des représentants de l'établissement et des représentants du personnel à l'unanimité.

Lieutenant-colonel DREVET.- Ce rapport social unique est issu de la transformation de la fonction publique de 2019, il est venu remplacer le « bilan social ».

L'intérêt, c'est que c'est la quatrième année consécutive, ce qui nous permet de comparer les indicateurs et de pouvoir les mesurer.

Je vous propose de partager quelques éléments.

Sur les effectifs, on démontre l'application des différentes délibérations prises par le conseil d'administration.

Comme d'autres collectivités, nous rencontrons des difficultés à recruter des fonctionnaires sur des postes très spécifiques (juristes, marchés).

Sur la féminisation, le SDMIS poursuit une progression même si elle reste lente. En 2021, nous avions 63 femmes sapeurs-pompiers professionnels, nous en avons aujourd'hui 92.

La pyramide des âges est un sujet souvent abordé. Sur cette période, nous maintenons un âge à 42 ans de moyenne pour les sapeurs-pompiers.

Il est à noter également que, pour le personnel technique et administratif, plus de 50 % ont plus de 50 ans.

Sur l'absentéisme, une légère progression que l'on retrouve dans d'autres fonctions publiques. Nous sommes en dessous de la moyenne. Il est souvent dû à des arrêts de longue durée.

Ce sont les points spécifiques.

Madame KHELIFI.- Merci.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-12/11 Tarification des prestations de l'école départementale-métropolitaine des sapeurs-pompiers

Madame KHELIFI.- Le 27 juin dernier, nous avons approuvé une nouvelle grille tarifaire pour les prestations réalisées à l'école départementale et métropolitaine. Depuis, le coût unitaire du repas a été réévalué par le prestataire et fixé, à compter du 1^{er} août 2025, à 12,53 €.

Le SDMIS prenant en charge tous les coûts annexes, les matériels de cuisine, les locaux, les fluides, l'énergie, le tarif fixé à 13 € pour un repas pris par une personne extérieure au SDMIS ne permet plus de couvrir ces coûts. C'est pourquoi je vous propose de passer de 13 € à 15 € pour un repas pris au self par une personne extérieure au SDMIS.

Je vous propose également de facturer la nuitée en chambre double avec sanitaires privatifs sans petit-déjeuner à 40 €.

Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération technique ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-12/12 Compte personnel d'activité : compte d'engagement citoyen (CEC) et fixation des plafonds de prise en charge dans le cadre du compte personnel de formation (CPF)

Lieutenant-colonel DREVET.- Nous avons précédemment délibéré sur le CPF mais il convenait de fixer des plafonds. C'est la raison pour laquelle on vous propose cette délibération.

Nous en avons profité pour y associer le compte d'engagement citoyen (CEC) qui concerne nos sapeurs-pompiers volontaires. Il avait été mis en place voici plusieurs années, nous

procédions à son financement. Nous avons reçu du ministère de l'intérieur des précisions quant à son application.

Madame KHELIFI.- Merci.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-12/13 Instauration d'une prime d'intéressement à la performance collective des services du SDMIS au titre de l'année 2025

Lieutenant-colonel DREVET.- Comme l'a annoncé la présidente en introduction, vous êtes invités à délibérer sur l'instauration d'une prime d'intéressement collectif en faveur des agents du SDMIS dont les fondements réglementaires sont définis par les décrets n°2012-124 et 2012-625 du 3 mai 2012, visant à la reconnaissance de l'engagement des agents du SDMIS au cours de l'année 2025, d'un montant de 300 euros.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

Monsieur le contrôleur général, je vous laisse le soin de nous présenter les quatre communications qui nous ont été remises sur table :

- la maîtrise de l'activité opérationnelle ;
- les interventions notables ;
- la Fête des Lumières ;

- le bilan ASUP-PISU.

La maîtrise de l'activité opérationnelle

Lieutenant-colonel PONTET.- Ce document présente l'évolution de notre activité avec un effet rétroactif à 2024. Nous avons arrêté la courbe bleue à 2022 parce qu'à partir de cette date, nous avons commencé à travailler sur la préparation du schéma d'analyse de couverture des risques.

Nous avons imaginé la perspective de l'évolution de nos interventions sans mesure de maîtrise de notre activité opérationnelle.

C'est la raison pour laquelle, depuis fin 2023, nous avons mis en place quelques mesures pour maîtriser l'activité opérationnelle. Deux leviers ont été activés. Le premier a visé à reporter les interventions non urgentes relatives au secours et soins d'urgence aux personnes vers la garde ambulancière départementale, les ambulanciers privés financés par l'ARS pour prendre cette garde.

À noter que, sur notre territoire, il existe quatre secteurs de garde ambulancière pour lesquels, en fonction des créneaux, le nombre d'ambulances privées est variable et permet de répondre aux missions qui sont hors du champ du SDMIS. Jusqu'à 12 ambulances de garde sont présentes sur chacun de ces secteurs et permettent d'effectuer les missions qui ne relèvent pas de celles du SDMIS.

Jusque-là, un certain nombre d'ambulanciers privés ne prenaient pas la garde pour laquelle ils étaient financés par l'ARS. Depuis fin 2022, le SDMIS agit en partenariat avec l'ATSU et l'ARS pour faire en sorte que ces ambulanciers prennent la garde et réalisent les missions pour lesquelles ils sont financés.

Ceci nous a permis, dès 2023, avec le complément que nous avons mis en place pour réduire les interventions qui ne relèvent

pas de nos missions d'urgence, de tendre vers une maîtrise et une baisse de cette activité.

Nous nous étions fixé un objectif de 10 % dans les trois ans, il a été dépassé puisque la baisse a été de l'ordre de 1,7 % en 2023, 3,8 % en 2024 et 7 % en 2025.

Deux grands enjeux derrière cette démarche.

Le premier visait à renforcer la disponibilité de nos effectifs, notamment pour garantir celle de nos équipages en semaine sur nos territoires les plus ruraux et, d'une façon générale, sur l'ensemble du territoire, notamment pour les missions les plus urgentes qui touchent la réponse incendie ou pour engager un VSAV pour des détresses vitales.

Cette démarche nous a aussi permis d'améliorer la disponibilité de nos effectifs en caserne pour mieux se préparer aux interventions.

La courbe violette dresse les perspectives à partir de début 2026, dans l'hypothèse d'une augmentation de la population et des mouvements pendulaires, de l'ordre de 20 000 par an. C'est le scénario maximum sur lequel nous avons travaillé il y a quelques années maintenant avec l'agence d'urbanisme Urbalyon qui nous avait accompagnés dans le cadre de l'élaboration du SACR approuvé en juillet 2024.

Merci, madame la présidente.

Madame KHELIFI.- Un grand merci à vous et à vos services.

Y a-t-il des questions sur cette présentation ?

Monsieur CHAMBON.- Vous avez évoqué les ambulanciers qui, financés par l'ARS, ne se déplaçaient pas. Sont-ils

financés avec un forfait ou uniquement à l'intervention ? Je n'arrive pas à comprendre.

Lieutenant-colonel PONTET.- Un ambulancier privé fonctionne en 3x8, avec un créneau 6/14, 14/22 et 22/6. Il est financé à hauteur de 62 € l'heure à travers le revenu minimum garanti. Pour une garde de 8 heures, un ambulancier privé perçoit 512 €. Cela lui permet, en cas de garde blanche, de payer ses salariés et de financer l'immobilisation du véhicule.

Chaque fois qu'un ambulancier privé intervient, il est payé par la CPAM à hauteur d'un forfait de l'ordre de 150 €. Des frais kilométriques peuvent s'ajouter. Ce forfait est déduit du revenu minimum garanti financé par l'ARS.

Si vous faites le calcul, on retrouve deux types d'ambulancier privé : un ambulancier privé qui cherchera à ne faire aucune intervention pour percevoir le revenu minimum garanti à 512 € et un ambulancier privé qui sera certainement meilleur gestionnaire, qui cherchera à faire six à sept interventions sur son créneau de huit heures pour dépasser largement les 512 € et augmenter sa rentabilité.

Nous avons des ambulanciers privés qui, jusque-là, s'organisaient pour être très rentables, et d'autres pour ne pas répondre au téléphone dès lors qu'ils étaient de garde et qui percevaient 512 € pour une prestation qu'ils ne réalisaient pas.

En lien avec l'ATSU, avec les HCL et l'ARS, nous avons pu faire bouger tous ces leviers pour que les entreprises d'ambulance privées défaillantes puissent être sanctionnées, avec des retraits d'agrément à travers une organisation qui s'appelle le SCOTS, à laquelle le SDMIS participe, l'équivalent d'un conseil de discipline au cours duquel les agréments peuvent être retirés pour des durées plus ou moins longues. Je sais que l'ARS, depuis quelques mois, a renvoyé des factures liées auprès des ambulanciers défaillants.

Monsieur CHAMBON.- Merci.

Madame KHELIFI.- D'autres questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au sujet suivant.

Interventions notables

Lieutenant-colonel PONTET.- Il nous paraissait important de refaire un point depuis le dernier conseil d'administration.

Le 28 septembre, sur la commune de Saint-Just-d'Avray, un incendie dans le château de Longeval. Nous avons pu contenir le feu dans une aile du château, soit 250 m² sur deux niveaux. Nous avons ainsi préservé le reste du bâtiment. Parmi les 70 personnes hébergées, aucune victime n'a été à déplorer.

Nous avons mobilisé 43 engins et 118 sapeurs-pompiers sur les lieux de l'intervention.

Le 1^{er} octobre, sur la commune de Lentilly, nous avons fait face à trois incendies sur la même exploitation agricole, deux poulaillers désaffectés (1 600 m² et 2 500 m²) et une maison d'habitation de l'agriculteur concerné.

Nous comprenons, à travers cette intervention, le contexte particulier lié à la situation de l'agriculteur.

Le 14 octobre, à Villefranche-sur-Saône, un feu de bâtiment industriel, une installation classée pour la protection de l'environnement, dans laquelle on avait un stockage de 700 tonnes de matières plastiques accolé à une douzaine de mètres à deux grands entrepôts de meubles. Grâce à l'action de nos sapeurs-pompiers sur place, et malgré les températures extrêmes, les façades de ces entrepôts qui commençaient à roussir, nous avons pu les préserver en mobilisant 40 engins et 118 sapeurs-pompiers.

Il a fallu recharger la suite de l'intervention. L'enjeu était la lutte contre la pollution et la gestion post-accidentelle, en lien avec nos partenaires. L'intervention a duré 35 heures.

Le 14 octobre, rue André-Philip à Lyon 3^e, une journée dramatique, quatre personnes décédées à la suite d'un feu en R-1 dans un immeuble R+10.

Le 6 novembre, un feu de bâtiment industriel sur la commune de Meyzieu, un centre de tri Veolia. Il s'agissait d'un feu de cartons dans un entrepôt d'une surface de 3 000 m², seulement 70 m² concernés. Grâce à l'action rapide des premières équipes, nous avons pu préserver l'intégralité du bâtiment restant (3 000 m²), des matières et du matériel. Cela a permis à l'entreprise de ne pas avoir à se mettre au chômage technique.

Nous avons cherché à calculer la valeur du sauvé. Nous sommes allés chercher le coût de la structure bâtementaire et des machines qui se trouvaient à l'intérieur, et grâce à l'action de 13 engins et 34 sapeurs-pompiers, nous avons sauvé 2 343 000 .

Nous retrouvons dans cette balance le coût de l'intervention pour notre SDMIS mais également la préservation de l'outil de travail de l'entreprise. Il est clair que dans les 2 343 000 €, la perte d'exploitation que l'on aurait pu imaginer pendant plusieurs mois n'a pas été incluse.

Madame KHELIFI.- Merci, lieutenant-colonel PONTET. Ce calcul est intéressant. Il est dommage que nous ne l'ayons pas pour le feu de Villefranche avec les deux grands entrepôts qui ont été sauvés. On aurait largement dépassé les 2 M€.

Lieutenant-colonel PONTET.- Je partage votre avis.

Monsieur KOHLHAAS.- Je pense que l'on devrait systématiser l'analyse du « gain » ou du coût sauvé, y compris en

incluant le coût pour l'État si tout le personnel avait été mis en chômage partiel, le ministère du travail aurait dû sortir quelques centaines de milliers voire de millions d'euros pour indemniser le chômage partiel. Il faudrait le mettre en avant, y compris dans les communications dans le cadre du financement du SDMIS.

Madame **KHELIFI**.- Merci.

Bilan ASUP et PISU 2025

Médecin de classe exceptionnelle BALADI.- Pour vous resituer le contexte, la loi MATRAS de novembre 2021 définit deux axes : la maîtrise de l'activité opérationnelle et le développement des compétences.

Nous avons mis en place des actes de soins d'urgence sur prescription, ce qui permet à nos secouristes de réaliser des soins.

Le bilan 2025 fait ressortir :

- 1 940 actes de soins d'urgence dont 1 755 électrocardiogrammes : 12 % des victimes ont été laissées à domicile, 4 % ont bénéficié d'un transport direct en cardiologie sans attendre le renfort médicalisé, ce qui a permis une augmentation des chances de survie pour 70 victimes ;

- 148 aérosols pour traiter l'asthme aigu grave, ce qui a permis d'améliorer les difficultés respiratoires des victimes asthmatiques graves permettant de préserver le pronostic vital ;

- 42 traitements d'urgence du choc anaphylactique avec 42 injections, ce qui correspond à 42 vies sauvées ;

- 3 traitements d'urgence d'intoxication aux opiacés avec l'administration d'antidote, ce qui a permis d'augmenter les chances de survie.

Concernant le développement des compétences des secouristes, cela a permis de réaliser en toute autonomie des actes médicaux de médecins urgentistes sous protocole.

Pour ce qui est du bilan, 3 979 protocoles infirmiers de soins d'urgence :

- 445 victimes prises en charge pour arrêt cardiorespiratoire, 124 victimes sauvées : 28 % ont récupéré un rythme cardiaque après réanimation par les infirmiers de la SDS quand la moyenne nationale de reprise d'un rythme cardiaque est de 7 % et la moyenne européenne de 11 %, soit un très bon résultat ;

- 2 350 victimes prises en charge pour des douleurs thoraciques (suspicion d'infarctus) : 425 ont bénéficié du protocole soins infirmiers relatif à la suspicion d'infarctus, ce qui a permis une orientation rapide vers un service spécialisé permettant une augmentation des chances de survie ;

- 105 protocoles allergie aggravée pour les chocs anaphylactiques (réaction allergique grave), donc 105 vies sauvées puisque ces chocs allergiques peuvent se transformer en arrêt cardiaque ;

- 1 500 victimes prises en charge pour une douleur extrême, avec l'administration d'antidouleurs puissants permettant une prise en charge confortable et un transport non douloureux après un traumatisme.

Madame KHELIFI.- Merci. Ce sont des résultats très intéressants.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur CHAMBON.- Toutes ces actions permettent-elles d'éviter au SAMU ou à d'autres services de se déplacer ou pas du

tout ? C'est pour comprendre si, derrière, il y a une véritable économie grâce à toutes ces interventions faites par le SDMIS.

Médecin de classe exceptionnelle BALADI.- Pour certaines interventions, c'est une réelle plus-value pour la victime car on agit beaucoup plus rapidement. Cela permet d'administrer les médicaments, notamment sur l'arrêt cardiaque, car on n'a pas besoin d'avoir un SMUR, nos infirmiers sont capables d'intuber. Cela permet d'augmenter les chances de survie.

Contrôleur général GOUZEC.- Notre maillage territorial permet d'arriver sur les lieux beaucoup plus rapidement. Pour un choc anaphylactique, l'injection dans les premières minutes est essentielle pour faire en sorte que la personne puisse rester en vie. Le maillage territorial de nos collègues « blancs » n'est pas le même, notre centaine d'implantations opérationnelles nous permettent de mettre en œuvre des actes en rapport avec la préservation de la vie. C'est vraiment une question de minutes. C'est aussi pour cela que nous avons des chiffres plutôt bons, notre maillage territorial sur le département du Rhône et de la métropole est très bon.

Madame KHELIFI.- Merci.

Fête des Lumières

Lieutenant-colonel PONTET.- Il n'y a pas eu d'intervention notable pour la Fête des Lumières et tant mieux. Cette manifestation reste en elle-même notable puisque, pendant quatre soirées, nous avons mobilisé nos sapeurs-pompiers ainsi que beaucoup d'autres services, puisque tous les soirs, c'étaient environ 2 500 personnes mobilisées pour garantir la sécurité et la sûreté des visiteurs sur la Fête des Lumières.

Cette Fête des Lumières est organisée sous l'égide de M. le préfet. À noter que c'est le SDMIS qui propose et rédige le plan

ORSEC interservice qui vise à préparer l'organisation de l'ensemble des services pour apporter la réponse face à l'événement.

Cette année, deux secteurs, le Parc de la Tête-d'Or où avait lieu le spectacle des drones et le périmètre habituel de la presqu'île et du Vieux Lyon. Il n'y avait pas cette année de manifestation parc Sergent-Blandan.

Le COD a été activé, de même que le PCO Pizay.

Tous les soirs, au niveau du SDMIS, nous avons activé six casernes déportées terrestres en mobilisant 120 sapeurs-pompiers provenant pour 50 % d'entre eux de nos territoires ruraux, donc des sapeurs-pompiers volontaires, et pour 50 % des sapeurs-pompiers professionnels. L'enjeu pour nous est de faire face à un éventuel attentat et de permettre une montée en puissance, notamment en cas de nombreuses victimes, de faire face à une tuerie de masse de type attaque NRBC, ce qui nécessite des spécialistes et qui induit une mobilisation plus spécifique de 50 % de sapeurs-pompiers professionnels sur les 120 évoqués.

Néanmoins, il est important de souligner qu'une soixantaine de sapeurs-pompiers viennent tous les soirs renforcer le dispositif pour que nous puissions répondre, nos casernes de centre-ville étant elles-mêmes renforcées par les effectifs courants.

Il est mobilisé environ 35 véhicules tous les jours, deux équipes médicalisées de la SDS et deux bateaux (un sur le Rhône, un sur la Saône). Le dispositif de protection civile est complété par deux équipes SMUR, 120 secouristes de la Croix-Rouge avec qui nous organisons au préalable l'emplacement des postes de secours de sorte que la réponse secouriste soit complémentaire à celle du SDMIS. Nous faisons en sorte que les équipes GrDF/ENEDIS puissent être présentes dans les casernes déportées pour pouvoir les engager à nos côtés pour faciliter leur intervention.

Au total, 208 personnes ont été prises en charge, beaucoup de chutes. Nous en avons évacué 42 vers un centre hospitalier par la Croix-Rouge ou le SDMIS, elles étaient en urgence relative.

Madame KHELIFI.- Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, notre ordre du jour est maintenant épuisé. Notre prochain conseil d'administration aura lieu le 6 février 2026 à 16 heures et le vendredi 6 mars 2026 à 15 heures.

Je vous rappelle également nos cérémonies commémoratives de l'année prochaine : le 4 janvier 2026 à 10 heures 30 au cimetière de Loyasse, à 11 heures 15 sur la stèle du souvenir de Feyzin. Nous commémorerons les 60 ans de la catastrophe de Feyzin survenue le 4 janvier 1966.

Notre cérémonie de remise des médailles et de présentation des vœux aura lieu le vendredi 30 janvier 2026 à 15 heures dans les grands salons de la préfecture du département.

Je vous remercie et vous souhaite d'excellentes vacances à toutes et tous, d'excellentes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et de vos proches.

(La séance est levée à 17 heures 06.)

Zémorda KHELIFI
Présidente



